



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 3 mars 2020 à 18h00,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	Départ après la 14 ^{ème} délibération
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 12 ^{ème} délibération
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Départ après la 10 ^{ème} délibération
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER
------------	----------------------

Autres présents non votants :

Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Olivier VERDENAL	Directeur financier
Sébastien BABOULAZ	Responsable CitésLab
Nicolas BESSON	Responsable MSAP
Julien BOURGES	Directeur d'Aqualac
Fabrice BURDIN	Responsable Agriculture
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées



Thibaut DERRIEN
Julie ECALARD
Matilde HABOUZIT
Sylvie NORMAND
Magali PINSON
Eline QUAY THEVENON

Responsable Air – Energie - Climat
Responsable Communication et relations publiques
Responsable du pilotage de la performance
Responsable des ports et plages
Responsable Eau potable
Assistante du service Assemblées / Juridique

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 février 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 28 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 29 présents, et 29 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 3 Année : 2020
Exécutoire le : 09 MARS 2020
Affichée le : 09 MARS 2020
Visée le : 09 MARS 2020

INCENDIE ET SECOURS **Caserne de pompiers "Sud Lac"** **Convention de financement des travaux de construction : avenant N°3**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est compétente en matière de *"gestion et financement des centres de secours contre l'incendie"*.

Les travaux de construction des casernes de pompiers, s'ils sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Savoie, sont cofinancés par les collectivités du secteur de 1^{er} appel, tel que précisé dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques.

Grand Lac est ainsi concerné par un projet de construction de la caserne dite "Sud Lac", destinée à assurer une meilleure couverture des secours dans un espace commun aux communautés d'agglomérations Grand Chambéry et Grand Lac.

En effet, en 2008, face à l'augmentation du nombre des interventions réalisées par le Centre de Secours Principal (CSP) de Chambéry situé avenue de Turin, une caserne avait été ouverte dans 300 m² de locaux disponibles au Centre Technique Municipal de la Motte-Servolex, afin de réduire les temps d'accès à ce territoire en croissance démographique. Cette petite caserne voyant une augmentation constante de ses interventions (3 700 en 2017, soit + 23 % en 5 ans), la création d'une structure de type CSP est apparue nécessaire, pour une capacité de 8 000 interventions par an et un effectif de 30 sapeurs-pompiers.

Le Département financera les travaux à hauteur de 50 %, le solde étant partagé entre les deux communautés d'agglomérations : 76,97% pour Grand Chambéry et 23,03% pour Grand Lac, cette clef de répartition s'appuyant sur la population DGF, le potentiel fiscal et le nombre d'interventions sur le territoire des communes couvertes.

Le terrain d'assiette des 3 200 m² de bâtiments, d'une surface d'environ 12 000 m² et situé dans le parc d'activité des Landiers ouest, sur le territoire de la commune de la Motte-Servolex, sera gratuitement mis à disposition du SDIS. Ce terrain est aujourd'hui porté par l'EPFL pour le compte des deux EPCI, qui financent conjointement ce terrain, selon la même clef de répartition que les travaux. Ce cofinancement fera l'objet d'une convention distincte de celle présentée en annexe de cette délibération, la contribution de Grand Lac étant ici estimée à un montant de 280 000 €.

Par délibération du 18 septembre 2014, le conseil communautaire de la CALB avait déjà approuvé les termes de ce projet, qui figure au programme pluriannuel d'investissements de Grand Lac pour un montant global à charge de notre communauté d'agglomération de 890 000 €, travaux et terrain confondus. Le coût estimatif des travaux était estimé à un montant de 6,079 M€ TTC.

La convention de financement a fait l'objet d'un avenant n°1, approuvé par délibération du Bureau communautaire en date du 12 avril 2018, cet avenant se limitant à la modification de l'échéancier des versements.

L'avenant n°2 constatait l'impact de deux faits concomitants renchérissant le coût du projet :

- Constat d'une préparation du terrain, marécageux, rendue plus importante que prévue du fait du projet architectural défini ;
- Retard de 2 ans du chantier pour la prise en compte de contraintes environnementales pesant sur le site, ce retard remettant en question une estimation remontant à 2013.

A l'issue de l'avenant n°2, l'opération était estimée à un montant de 7 684 874,22 € au lieu de 6 079 000 € (valeur 2013) soit un surcoût de 1 571 211,73 € pour Grand Lac.

L'avenant n°3 voit ce coût d'opération inchangé, seules les répartitions entre les postes évoluant, conduisant à une légère diminution du montant de participation prévisionnel pour Grand Lac.

Le calendrier de versement comme les montants n'évoluent donc que marginalement, comme le démontrent les échéanciers comparés ci-dessous, avant et après avenant N°3 :

CALENDRIERS	2015	2016	2017	2018	2019
INITIAL	2 889,57	0,00	0,00	26 020,20	216 574,01
NOUVEAU	2 889,57	0,00	0,00	18 584,52	243 594,19
	2020	2021	2022	2023	TOTAL
INITIAL	273 551,54	47 147,32	78 814,49	78 814,49	743 396,11
NOUVEAU	273 551,54	47 147,32	76 069,75	78 814,49	740 651,39

Monsieur le président présente l'avenant n°3 à la convention encadrant ces dispositions, et joint à la présente délibération.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°3 à la convention de financement relative à l'opération de construction du centre d'incendie et de secours "Aix Sud",
- AUTORISE Monsieur le président à signer l'avenant précité et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 3 mars 2020

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 29
- Votants : 29
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



**AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DU 20 JANVIER 2015 RELATIVE AUX OPERATIONS DE
RESTRUCTURATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS ET DE L'IMMEUBLE
D'HABITATION DE CHAMBERY ET DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE
SECOURS DE SUD LAC**

Entre les soussignés :

- 1°) **Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie**, représenté par Monsieur Gaston ARTHAUD-BERTHET, Président, agissant en vertu d'une délibération du Bureau du Conseil d'Administration du

Service Départemental d'Incendie et de secours de la Savoie
226 rue de la Perrodière
73230 Saint Alban Leysse

Désigné ci-après le « SDIS »

- 2°) **Grand Chambéry**, représentant les communes implantées sur les secteurs de 1^{er} appel des CIS de Chambéry et de Sud Lac
Représenté par Monsieur Xavier DULLIN, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du

Grand Chambéry
106 allée des Blachères
73026 CHAMBERY CEDEX

Désigné ci-après « Grand Chambéry »

- 3°) **Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget**, représentant les communes implantées sur le secteur de 1^{er} appel du CIS de Sud Lac
Représentée par Monsieur Dominique DORD, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget
1500 Boulevard Lepic
CS 20606
73100 AIX LES BAINS

Désigné ci-après « Grand Lac »

Désigné ci-après ensemble les « parties »

Préambule :

Les « parties » ont signé le 20 janvier 2015 une convention relative aux opérations de restructuration du Centre d'Incendie et de Secours et de l'immeuble d'habitation de Chambéry et de construction du Centre d'Incendie et de Secours de Sud Lac.

Deux avenants ont été signés le 24 avril 2018 et le 9 avril 2019 afin d'actualiser cette convention suite :

- aux démarches administratives relatives au classement du terrain en zone constructible (arrêté préfectoral du 26 juillet 2017) pour le CIS de Sud Lac,
- au surcoût de l'aménagement du terrain du CIS de Sud Lac,
- à l'avancement des travaux réalisés sur les deux opérations,
- aux consultations lancées.

Cette convention doit être actualisée par le présent avenant suite à l'avancement des travaux réalisés et à la perception de subventions [mise en conformité du réseau d'assainissement (CIS de Chambéry et Sud Lac) / économies d'énergie (CIS de Sud Lac)].

Sur ces bases, il est convenu ce qui suit.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet notamment d'arrêter conjointement :

- les nouveaux montants estimatifs des deux opérations,
- les nouveaux montages financiers estimatifs des deux opérations,
- les nouveaux échéanciers de versements des participations de « Grand Chambéry » et de « Grand Lac ».

Article 2 : Montants estimatifs des opérations

Les montants estimatifs des opérations restent inchangés. Seules les répartitions entre les dépenses évoluent.

Les nouvelles répartitions des dépenses sont les suivantes :

- CIS et l'immeuble d'habitation de Chambéry :

DEPENSE	MONTANT TTC CONVENTIONNE	MONTANT TTC ACTUALISE
Etudes		
Contrat Maîtrise d'Œuvre (Base et EXE)	495 000.00	470 000.00
Ordonnancement, pilotage, coordination, contrôle et études	177 512.18	161 368.46
Sous-total études :	672 512.18	631 368.46
Travaux		
Travaux	4 623 829.72	4 666 039.81
Sous-total travaux :	4 623 829.72	4 666 039.81
Divers		
Procédure appel d'offre	5 292.26	5 292.26
Assurance dommage ouvrage / TRC	66 000.00	64 933.63
Sous-total divers :	71 292.26	70 225.89
Total TTC :	5 367 634.16	5 367 634.16
Dépenses de fonctionnement	0.00	0.00
Dépenses d'investissement	5 367 634.16	5 367 634.16

Avec taux de TVA en vigueur à la date de signature

- CIS de Sud Lac :

DEPENSE	MONTANT TTC CONVENTIONNE	MONTANT TTC ACTUALISE
Etudes		
Contrat Maîtrise d'Œuvre (Base et EXE)	834 400.00	766 000.00
Ordonnancement, pilotage, coordination, contrôle et études	151 600.00	139 124.00
Sous-total études :	986 000.00	905 124.00
Travaux		
Travaux	6 590 428.22	6 671 489.07
Sous-total travaux :	6 590 428.22	6 671 489.07
Divers		
Procédure appel d'offre	8 446.00	7 261.15
Indemnités MOE/procédure concours	29 645.78	29 645.78
Taxes, frais d'actes	2 000.00	3 000.00
Assurance dommage ouvrage / TRC	100 000.00	100 000.00
Sous-total divers :	140 091.78	139 906.93
Total TTC :	7 716 520.00	7 716 520.00
Dépenses de fonctionnement	31 645.78	32 645.78
Dépenses d'investissement	7 684 874.22	7 683 874.22

avec taux de TVA en vigueur à la date de signature

Article 3 : Montages financiers estimatifs des opérations

Sur la base des éléments énoncés à l'article 2 et en tenant compte des nouvelles recettes directes, les nouveaux montages financiers de ces opérations sont les suivants :

- CIS et l'immeuble d'habitation de Chambéry :

RECETTE	MONTANT TTC CONVENTIONNE	MONTANT TTC ACTUALISE
Dotations et fonds globalisés (1)	879 166.83	879 166.83
« Grand Chambéry » (2)	2 243 533.66	2 225 283.66
« SDIS » (2)	2 243 533.67	2 225 283.67
Autres recettes	1 400.00	37 900.00
Total :	5 367 634.16	5 367 634.16
Dépenses de fonctionnement	1 400.00	2 900.00
Dépenses d'investissement	5 366 234.16	5 364 734.16
(1) avec taux de FCTVA en vigueur à la date de signature		
(2) 50 % du coût estimatif de l'opération déductions faites des dotations, fonds, et subventions		

- CIS de Sud Lac :

RECETTE	MONTANT TTC CONVENTIONNE	MONTANT TTC ACTUALISE
Dotations et fonds globalisés (1)	1 260 626.76	1 260 462.72
« Grand Chambéry » et « Grand Lac » (2)	3 227 946.62	3 216 028.64
« SDIS » (2)	3 227 946.62	3 216 028.64
Autres recettes	0.00	24 000.00
Total :	7 716 520.00	7 716 520.00
Dépenses de fonctionnement	31 645.78	32 645.78
Dépenses d'investissement	7 684 874.22	7 683 874.22
(1) avec taux de FCTVA en vigueur à la date de signature		
(2) 50 % du coût estimatif de l'opération déductions faites des dotations, fonds, et subventions		

Article 4 : Montant estimatif des participations de « Grand Chambéry » et de « Grand Lac »

Pour mémoire et conformément à l'article 4 de la convention du 20 janvier 2015, les clefs de répartition du financement local sont les suivantes :

COLLECTIVITE	CIS SUD LAC	CIS ET L'IMMEUBLE D'HABITATION DE CHAMBERY
« Grand Chambéry »	76.97%	100.00%
« Grand Lac »	23.03%	0.00%

Ainsi sur les bases de l'article 3, les participations estimatives sont arrêtées aux sommes de :

- « Grand Chambéry » :

OPERATION	MONTANT TTC CONVENTIONNE	MONTANT TTC ACTUALISE
CIS et l'immeuble d'habitation de Chambéry	2 243 533.66 (100.00%)	2 225 283.66 (100.00%)
CIS de Sud Lac	2 484 550.51 (76.97%)	2 475 377.25 (76.97%)
Total	4 728 084.17	4 700 660.91

- « Grand Lac » :

OPERATION	MONTANT TTC CONVENTIONNE	MONTANT TTC ACTUALISE
CIS de Sud Lac	743 396.11 (23.03%)	740 651.39 (23.03%)
Total	743 396.11	740 651.39

Article 5 : Versements des participations de « Grand Chambéry » et de « Grand Lac »

Au vu des éléments énoncés aux articles précédents et conformément aux plannings prévisionnels de la réalisation des opérations (annexe 1), les versements des participations prévisionnelles annuelles de « Grand Chambéry » et de « Grand Lac » sont les suivantes :

- CIS et l'immeuble d'habitation de Chambéry :

		> 2020	2020	2021	2022	TOTAL
« Grand Chambéry »	Fonct.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Inv.	1 724 195.60	458 541.42	21 558.40	20 988.24	2 225 283.66
	Total	1 724 195.60	458 541.42	21 558.40	20 988.24	2 225 283.66

- CIS de Sud Lac :

			> 2020	2020	2021	2022	TOTAL
« Grand Chambéry »	Fonct.	76.97%	11 409.17	1 154.56	0.00	0.00	12 563.73
	Inv.	76.97%	547 331.11	1 873 516.70	8 269.21	33 696.50	2 462 813.52
	Sous total		558 740.28	1 874 671.26	8 269.21	33 696.50	2 475 377.25
« Grand Lac »	Fonct.	23.03%	3 413.71	345.45	0.00	0.00	3 759.16
	Inv.	23.03%	163 765.56	560 570.21	2 474.21	10 082.25	736 892.23
	Sous total		167 179.27	560 915.66	2 474.21	10 082.25	740 651.39
Fonctionnement			14 822.88	1 500.01	0.00	0.00	16 322.89
Investissement			711 096.67	2 434 086.91	10 743.42	43 778.75	3 199 705.75
Total			725 919.55	2 435 586.92	10 743.42	43 778.75	3 216 028.64

- Total :

		> 2020	2020	2021	2022	TOTAL
« Grand Chambéry »	Fonct.	11 409.17	1 154.56	0.00	0.00	12 563.73
	Inv.	2 271 526.71	2 332 058.12	29 827.61	54 684.74	4 688 097,18
	Total	2 282 935.88	2 333 212.68	29 827.61	54 684.74	4 700 660.91
« Grand Lac »	Fonct.	3 413.71	345.45	0.00	0.00	3 759.16
	Inv.	163 765.56	560 570.21	2 474.21	10 082.25	736 892.23
	Total	167 179.27	560 915.66	2 474.21	10 082.25	740 651.39

Cependant comme suite à leur demande, et par adaptation des modalités de versement précitées (versement des participations suivant la réalisation des projets), les participations de « Grand Chambéry » et « Grand Lac » au titre de 2020, 2021 et 2022, pour le CIS de Sud Lac, sont modifiées, au vu de leurs engagements financiers et de l'actualisation du coût du CIS de Sud Lac (surcoût de l'aménagement du terrain).

Ainsi, les appels de participations pour « Grand Chambéry » et « Grand Lac » sont arrêtés aux sommes suivantes, en tenant compte du financement spécifique (prêt relais) du surcoût de l'aménagement du terrain du CIS de Sud Lac, conformément à la convention du 23 janvier 2020 relative au remboursement de l'emprunt contracté par le « SDIS » au profit de « Grand Chambéry » et « Grand Lac ».

- « Grand Chambéry » :

o CIS et l'immeuble d'habitation de Chambéry :

		> 2020	2020	2021	2022	TOTAL
Fonct.		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Inv.		1 724 195.60	458 541.42	21 558.40	20 988.24	2 225 283.66
Total		1 724 195.60	458 541.42	21 558.40	20 988.24	2 225 283.66

- CIS de Sud Lac :

	> 2020	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Fonct.	585.00	11 978.73	0.00	0.00	0.00	12 563.73
Inv.	2 304.57	801 016.34	1 096 254.74	299 827.05	263 410.82	2 462 813.52
Total	2 889.57	812 995.07	1 096 254.74	299 827.05	263 410.82	2 475 377.25

- Total :

	> 2020	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Fonct.	585.00	11 978.73	0.00	0.00	0.00	12 563,73
Inv.	1 726 500,17	1 259 557.76	1 117 813,14	320 815,29	263 410.82	4 688 097,18
Total	1 727 085,17	1 271 536.49	1 117 813.14	320 815.29	263 410.82	4 700 660.91

- « Grand Lac » pour le CIS de Sud Lac :

	> 2020	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Fonct.	3 413.71	345.45	0.00	0.00	0.00	3 759.16
Inv.	261 654.58	273 206.09	47 147.32	76 069.75	78 814.49	736 892.23
Total	265 068.29	273 551.54	47 147.32	76 069.75	78 814.49	740 651,39

Article 7 : Acceptation

La signature du présent avenant entraîne la pleine acceptation des « parties ».

Article 8 : Litige

En cas de litige né de l'exécution de la convention du 20 janvier 2015 et de ces avenants, le tribunal compétent ne pourra être saisi qu'à l'issue d'une procédure tendant à un traitement amiable du litige.

Fait en trois exemplaires originaux à Saint Alban Leysse, le

Pour « Grand Chambéry »

Pour « Grand Lac »

Pour le « SDIS »

ANNEXE 1

PLANNINGS PREVISIONNELS DES OPERATIONS

PLANNING PREVISIONNEL DU CIS CHAMBERY TOUR D'HABITATION

	Montant		Dépenses												
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022						
Etudes															
Contrat Maîtrise d'Œuvre (Base et EXE)	470 000.00	0.00	0.00	155 911.89	116 904.83	27 936.64	123 796.98	21 949.66	23 500.00						
Ordonnancement, pilotage, coordination, contrôle et études	161 368.46	29 014.96	0.00	18 846.40	4 614.00	34 793.30	57 029.30	6 167.00	0.00						
Sous-total Etudes :	631 368.46	29 014.96	0.00	174 758.29	121 518.83	62 729.94	180 826.28	28 116.66	23 500.00						
Travaux															
Travaux	4 666 039.81	130 647.20	401 979.46	162 140.87	0.00	1 207 350.37	2 288 619.92	383 301.99	92 000.00						
Sous-total Travaux :	4 666 039.81	130 647.20	401 979.46	162 140.87	0.00	1 207 350.37	2 288 619.92	383 301.99	92 000.00						
Divers															
Procédure appel d'offre	4 218.08	902.09	0.00	216.00 €	3 099.99	0.00	0.00	0.00	0.00						
Assurance maîtrise ouvrage / TRC	1 074.18	1 074.18	0.00	0.00	0.00	28 147.53	0.00	0.00	0.00						
Sous-total Divers :	70 225.89	1 976.27	0.00	216.00	3 099.99	28 147.53	0.00	36 786.10	0.00						
Total Opération TTC :	5 367 634.16	161 638.43	401 979.46	173 044.37	124 618.82	1 298 227.84	2 469 446.20	448 204.75	115 500.00						
Dépenses de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00						
Dépenses d'investissement	5 367 634.16	161 638.43	401 979.46	173 044.37	124 618.82	1 298 227.84	2 469 446.20	448 204.75	115 500.00						
Total Opération TTC :	5 367 634.16	161 638.43	401 979.46	173 044.37	124 618.82	1 298 227.84	2 469 446.20	448 204.75	115 500.00						

PLANNING PREVISIONNEL DU CIS SUD LAC

	Montant	Dépenses										
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
Etudes												
Contrat Maîtrise d'Œuvre (Base et EXE)	766 000.00	0.00	0.00	0.00	137 288.08	351 824.68	212 475.92	53 620.00	10 791.32			
Ordonnancement, pilotage, coordination, contrôle et études	139 124.00	1 518.00	0.00	5 220.00	10 800.00	13 753.24	98 546.76	9 286.00	0.00			
Sous-total Etudes :	905 124.00	1 518.00	0.00	5 220.00	148 088.08	365 577.92	311 022.68	62 906.00	10 791.32			
Travaux												
Travaux	6 671 489.07	0.00	0.00	0.00	0.00	921 797.49	4 685 538.44	797 293.58	266 859.56			
Sous-total Travaux :	6 671 489.07	0.00	0.00	0.00	0.00	921 797.49	4 685 538.44	797 293.58	266 859.56			
Divers												
Procédure appel d'offre	7 261.15	3 091.14	- 877.55	0.00	1 271.04	2 476.52	1 300.00	0.00	0.00			
Actes notarié	3 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3 000.00	0.00	0.00			
Membres du jury concours	4 445.78	1 170.00	1 357.55	0.00	1 918.23	0.00	0.00	0.00	0.00			
Primes pour candidats	25 200.00	0.00	0.00	0.00	25 200.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
Taxes EU, archéologie, TLE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
Assurance maîtrise ouvrage / TRC	100 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	90 000.00	10 000.00	0.00			
Sous-total Divers :	139 906.93	4 261.14	480.00	0.00	28 389.27	2 476.52	94 300.00	10 000.00	0.00			
Total Opération TTC :	7 716 520.00	5 779.14 €	480.00	5 220.00	176 477.35	1 289 851.93	5 090 861.12	870 199.58	277 650.88			
Dépenses de fonctionnement	32 645.78	1 170.00 €	1 357.55	0.00	27 118.23	0.00	3 000.00	0.00	0.00			
Dépenses d'investissement	7 683 874.22	4 609.14 €	- 877.55	5 220.00	149 359.12	1 289 851.93	5 087 861.12	870 199.58	277 650.88			
Total Opération TTC :	7 716 520.00	5 779.14 €	480.00	5 220.00	176 477.35	1 289 851.93	5 090 861.12	870 199.58	277 650.88			

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Caserne de pompiers "Sud Lac" - Convention de financement des travaux de construction : avenant N.3

Date de transmission de l'acte : 09/03/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 09/03/2020

Numéro de l'acte : d3223 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200303-d3223-DE

Date de décision : 03/03/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.4. Interventions économiques
7.4.5. Autres